

Luxembourg, le 29/09/2026

Affaire MALT : la nouvelle direction du Parti Pirate remet de l'ordre

Suite au rapport spécial de la Cour des comptes sur le fonds AMIF, le Parti Pirate déclare :
Nous prenons ce rapport au sérieux et ne prétendons pas que des erreurs n'ont pas été commises.

- Le rapport met en lumière des dysfonctionnements à plusieurs niveaux : des erreurs de calcul et de procédure du côté de l'ONA, et des manquements au sein de l'ancienne équipe du parti, qui portait le projet à l'époque.
- L'actuelle direction n'était pas en charge du projet MALT. Elle en assume néanmoins les conséquences pour le parti : **la nouvelle équipe remet de l'ordre et réglera tout solde qui resterait dû** une fois le montant définitivement établi.
- Des fonds du parti sont d'ores et déjà bloqués par les autorités pour un montant nettement supérieur à celui réclamé par la Cour des comptes.
- Nous continuons à coopérer pleinement avec toutes les autorités compétentes.
Le parti se réserve par ailleurs la possibilité d'examiner d'éventuelles demandes de remboursement à l'égard des personnes alors responsables du projet.



www.piraten.lu